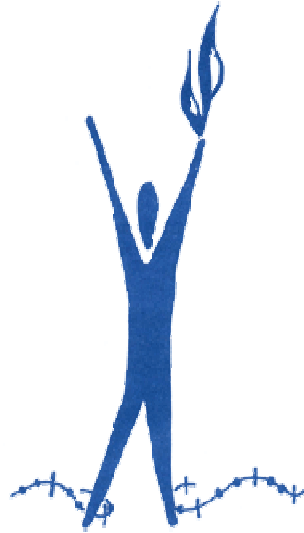


LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de L'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin d'information de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme
« ITEKA »*

« ITEKA N'IJAMBO »n° 15

Semaine du 11 au 17 juillet 2016

TABLE DES MATIERES

Page

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0 .INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1 CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>I.2 DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3 DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>II.FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES</i>	8
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS: Centre de Santé

CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CPP : Code de Procédure Pénale

EAC: East African Community

EALA: East African Legislation Assembly

FAB: Forces Armées Burundaises

ISCAM: Institut Supérieur des Cadres Militaires

ONG : Organisation non Gouvernementale

PARCEM : Parole et Actions Pour le Changement des Mentalités

PM : Police Militaire

SNR: Service National de Renseignement

UA : Union Africaine

UPRONA : Union Pour le Progrès National

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, d'importantes allégations de violations ont été enregistrées : au moins 7 personnes ont été tuées, 2 des personnes ont été enlevées et portés disparues, 14 des personnes arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATION ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Une députée de l'EALA tue dans la zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura

La députée de l'EALA, Hafsa Mossi a été tuée ce 13 juillet 2016, vers 10 heures du matin dans le quartier de Mutanga nord, zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura. Elle a succombé à ses blessures à l'Hôpital Militaire de Kamenge où elle avait été évacuée. Selon des témoins de la scène, une voiture de marque TI avec vitres teintées, a barré la route à celle de l'Honorable Hafsa Mossi et a cogné cette dernière. Certaines sources indiquent que la victime serait sortie de sa voiture, d'autres qu'elle aurait baissé les vitres de sa voiture pour voir ce qui s'était passé. C'est ainsi que deux hommes armés habillés en uniformes de police à bord de la voiture ont tiré à bout portant sur elle. Les deux hommes se sont enfuis avec leur voiture en tirant en l'air pour faire peur aux habitants de ce quartier. Les mêmes sources affirment avoir observé une présence importante de policiers.

Des sources diversifiées font état de menaces variées dont la défunte aurait été l'objet avant son assassinat. Parmi ces menaces, la Députée aurait dénoncé un responsable de police au haut niveau qui l'aurait intimidée après qu'elle avait affiché une attitude de compassion envers les réfugiés burundais du camp Mahama en République rwandaise lors d'une visite que son parlement avait organisé dans ce camp.

Un chauffeur tué tout près de l'ex-Hôtel Novotel en Mairie de Bujumbura

Un chauffeur de bus de transport en commun a succombé à ses blessures le soir du 14 juillet 2016. Des témoins ont indiqué que ce chauffeur avait été victime

d'actes de torture que la garde du Ministre de la sécurité publique Alain Guillaume Bunyoni lui avait infligés après avoir cogné un des véhicules de sa suite tout près de l'ex-Hôtel Novotel en Mairie de Bujumbura.

Deux personnes tuées en zone urbaine de Gihosha, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

Un jeune homme et une fillette de 10 ans ont été assassinés le 14 juillet 2016, en pleine journée, vers 16 heures, dans le quartier Gihosha rural, zone Gihosha en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, un jeune homme armé de kalachnikov a fait irruption dans le ménage d'un certain Rwajekera vivant dans la localité, Il a tué à bout portant une fillette qui se faisait coiffer et un visiteur de nationalité rwandaise qui était sur place. Après le coup, le tueur a laissé son arme sur le lieu du crime et s'est enfui. Des sources sur place ont indiqué que ce criminel serait un jeune imbonerakure du lieu qui aurait soupçonné une présence d'un étranger de nationalité rwandaise dans son fief.

Deux personnes tuées en communes de Bukinyana et Mugina, province Cibitoke.

Les nommés Bernard Barikunansi, originaire de la commune Bukinyanana, âgé de 65 ans et Japhet Ntacobemera de la commune Mugina, en province Cibitoke ont été tués en date du 12 juillet 2016 Des hommes armés auraient lancé une grenade sur la première victime, alors qu'elle revenait d'un cabaret. La seconde victime qui était un petit commerçant est morte poignardée, alors qu'elle rentrait du marché de Nyeshenza, vers 19 heures. Des jeunes Imbonerakure seraient probablement derrière ce crime, d'après des sources sur place.

1.2. DES CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Un chauffeur de bus de transport Mayuyu-Mukike arrêté en province Bujumbura-Rural

En date du 11 juillet 2016, le nommé Havyarimana, chauffeur de bus de transport de la ligne Mayuyu-Mukike en province Bujumbura-Rural, a été arrêté dans la localité de Mayuyu. Le Commandant du Camp Mujejuru connu sous le nom de Gahomera est à l'origine de cette arrestation. Selon des sources sur place, la victime a été relâchée par après.

Un jeune officier de l'ISCAM porté disparu

En date du 12 juillet 2016, Thérance Bizozza, un jeune Officier de grade de Sous-Lieutenant de l'Académie Militaire 42^{ème} Promotion ISCAM, a été enlevé alors qu'il se déplaçait avec ses collègues dans un voyage de fin d'études. Selon des sources sur place, un message a été lancé en son endroit par le G2 de l'Armée au moment où le cortège des voyageurs d'études arrivaient au niveau de la province Kayanza. Le message ordonnait que ce jeune officier soit descendu du véhicule pour être directement acheminé vers Bujumbura. La victime aurait été acheminée au cachot du Service de renseignement de la PM mais les proches disent ignorer où se trouve réellement ce jeune officier. Les mobiles de cette arrestation restent inconnus.

Un jeune homme arrêté et porté disparu en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Un jeune homme du nom de Igor Manirakiza, est porté disparu depuis son arrestation par la police en date du 14 juillet 2016 lors d'une fouille perquisition organisée dans ce quartier. Selon des sources de sa famille, la victime aurait été conduite au cachot du SNR mais sa famille dit ne pas avoir de ses nouvelles et craint pour son sort.

1.3 DES CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ARBITRAIRES

Sept personnes arrêtées en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 11 juillet 2016, sept personnes ont été arrêtées dans la zone urbaine de Nyakabiga II, Mairie de Bujumbura, à la suite d'une fouille perquisition menée à partir de la 12^{ème} à la 14^{ème} avenue, par la police. Selon des témoins sur place, ces personnes ont été arrêtées alors que la police n'avait rien trouvé chez elles. Elles ont été accusées d'abriter des combattants et conduites manu militari au bureau de police se trouvant au chef-lieu de la zone. Après que chacune d'entre elles ait passé une séance d'interrogatoires, elles ont toutes été relâchées dans l'après-midi.

Un employé de l'association PARCEM arrêté en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Le nommé Méthode Hakizimana, un employé de l'ONG locale PARCEM a été arrêté en date du 13 juillet 2016, en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Il a été interpellé très tôt le matin par des policiers et des militaires

qui faisaient la ronde dans cette zone urbaine de Musaga en proie à des violences policières depuis les manifestations contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza. La victime aurait été prise pour un combattant rebelle, elle a été conduite au bureau de la zone Musaga où elle a pu convaincre les policiers sur son innocence avant d'être relâché le même jour.

Deux femmes arrêtées au centre-ville de la Mairie de Bujumbura

Accusées de « prendre les photos et de diffuser sur les réseaux sociaux la scène de torture que la garde du Ministre de la Sécurité Publique Bunyoni infligeait à un chauffeur de bus tout près de l'ex-Hôtel Novotel au centre-ville de Bujumbura », deux femmes ont été arrêtées jeudi le 14 juillet 2016, vers 8 heures 30 minutes, juste au moment de l'incident. Elles ont été conduites et retenues au commissariat municipal de Bujumbura. Les défenseurs de droits de l'homme ont dénoncé cette arrestation qui constitue une violation flagrante du droit à la liberté de rechercher, recevoir et de rependre des informations (art. 19 du Pacte International Relatif aux Droits Civiles et Politiques).

Diffuser sur les réseaux sociaux des photos d'un accident et d'une violence policière consécutive à laquelle avait été impliqué le cortège du Ministre de la Sécurité Publique, Alain Guillaume Bunyoni ne constituait pas une infraction et toute arrestation doit précéder d'une présentation d'un mandat d'arrêt dûment complété et justifiant le motif de cette arrestation (**Article 338 CPP** : « Le mandat d'arrêt est un titre de détention signé par un Magistrat du parquet au cours de l'instruction pré-juridictionnelle, mais nécessairement après l'inculpation de l'auteur présumé d'une infraction, lorsque celle-ci est punissable d'une peine de servitude pénale d'au moins une année »).

Un élève arrêté en commune Rutovu, province Bururi

Le nommé, Jean de Dieu Irakoze, alias Cadeau, élève en première lettres modernes au Lycée de Rutovu a été arrêté par la police mardi le 12 juillet 2016 sur la colline Musenyi, zone Kajondi, province Bururi. Le père de l'élève, un ex-FAB à la retraite, a indiqué que son fils a été victime d'injustice policière qui le taxe d'être auteur de l'assassinat du Frère Directeur de l'Ecole. Il a précisé que son fils était à la maison au moment des faits. Pour lui, cette arrestation illégale et injuste rentrait dans la logique de l'oppression contre les ex-FAB et leurs familles que le pouvoir accuse à tort d'être derrière la rébellion.

Un agent d'un CDS arrêté, en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Un agent du CDS Kazirabageni, le nommé Méthode Fikasi, arrêté le 4 juillet 2016, par le responsable du SNR en province Makamba, est à l'origine de la grève organisée par le personnel médical depuis lundi le 11 juillet 2016. Ce personnel de la commune Nyanza-Lac, province Makamba, réclame la libération de leur collègue qui pour lui est accusé, « injustement d'avoir refusé de vacciner un enfant dont la mère portait un t-shirt du CNDD-FDD ». Selon des informations fournies par certains membres de ce personnel, l'accusation n'est pas du tout fondée. Les grévistes exigent la libération de leur collègue faute de quoi ils ne retourneront pas au service.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES DONT CERTAINS NON IDENTIFIES

Mardi 12 juillet 2016, un corps sans vie d'un prénommé Gafune, âgé de 70 ans, a été découvert sur la colline Buhinda, commune Itaba, province Gitega. L'administrateur de la commune Itaba pense que cet assassinat est lié à une affaire de sorcellerie. Le fils de la victime qui venait de perdre son enfant a été suspecté.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La crise burundaise vient de durer plus d'une année. De graves violations de toutes sortes sont restées observables. Les données parvenues à la Ligue Iteka au cours de la semaine, dans cette situation de ni paix, ni guerre, comprennent des actes d'assassinats ciblés, visant aussi de très hautes personnalités politiques dans l'arène du pouvoir. Cette situation entretient toujours la psychose au sein de la population car des opinions s'exprimant sur la situation déclarent : « Nous vivons dans l'insécurité et la psychose. Vous ne savez jamais si vous n'êtes pas la prochaine cible ».

Les enlèvements suivi des disparitions, les arrestations et arrestations illégales restent autant des violations très inquiétantes.

Les auteurs présumés de ces actes sont des agents de l'Etat, les policiers pour la plupart, des fois et dans d'autres cas des membres de la Ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD. Le SNR reste aussi pointés du doigt. Ces actes sont perpétrés en toute impunité. Il est difficile de savoir si des enquêtes ont été ouvertes car les résultats ne sont jamais portés à la connaissance du public et les auteurs sont rarement inquiétés.

Au vu de cette situation la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De respecter ses engagements internationaux et régionaux protégeant les droits de l'Homme auxquels il a souscrit et ses textes de loi nationaux ;
- D'arrêter les violations commises pas les agents de l'Etat ;
- De protéger les citoyens ;
- De traiter tous les citoyens équitablement quant à l'application de la loi ;
- D'accepter de s'asseoir à la table des négociations.

B) A l'UA

- De s'impliquer d'avantage dans la résolution de la crise burundaise en veillant à l'accélération du dialogue inter Burundais ;
- De faire pression sur le gouvernement burundais pour qu'il arrête les violations des droits humains.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains.

D) A la Médiation Tanzanienne

- De mener le dialogue inter Burundais de manière inclusive en considérant tous les acteurs y compris ceux qui ont choisi la voie de la lutte armée ;
- De faire preuve de neutralité et d'impartialité dans le dialogue burundais en cours.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.